



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 13 mai 2019 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Chemin des Pléiades Lot 6 267 122 du cadastre du Québec 2019-DM-050	Autoriser la construction d'un hôtel de 92 unités dont : <ul style="list-style-type: none"> la hauteur sera sur 5 étages plutôt que sur 4; l'implantation sera sur la ligne arrière plutôt qu'à 8 m de celle-ci; aucune aire de chargement et de déchargement ne sera aménagée alors que 2 aires sont requises; l'implantation d'une allée d'accès sera à 12,2 m plutôt qu'à 30 m du lac artificiel.
Chemin des Pléiades Lot 6 267 122 du cadastre du Québec 2019-DM-051	Autoriser la construction d'un spa relié à un hôtel par une passerelle d'où son implantation sur la ligne latérale plutôt qu'à 2 m de celle-ci.
2760, chemin du Village 2019-DM-052	Autoriser le remplacement de sections de clôture localisées : <ul style="list-style-type: none"> sur la ligne avant plutôt qu'à 0,5 m de celle-ci; dans la rive du lac Tremblant et de la rivière Cachée; dont la hauteur en cour avant est de 1,83 m plutôt que de 0,75 m.
142, rue Pinoteau 2019-DM-053	Autoriser l'agrandissement d'une résidence dont l'implantation est à 3,7 m plutôt qu'à 8 m de la ligne arrière.
164, chemin des Ancêtres 2019-DM-054	Autoriser l'implantation d'un garage isolé dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas.
153, chemin Desmarais 2019-DM-056	Autoriser, suite à la construction de 2 agrandissements, un pourcentage d'espace naturel de 38,9 % plutôt que de 50 %.
1743-1745, chemin du Village 2019-DM-059	Régulariser l'implantation d'une section de clôture en cour avant d'une hauteur de 2 m plutôt que de 0,75 m.
Chemin Killarney Lot 5 009 556 du cadastre du Québec 2019-DM-060	Autoriser un pourcentage d'espace naturel de 80,2 % plutôt que de 85 %.
117, chemin du Boisé-Ryan 2019-DM-063	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser l'implantation d'un patio, d'un foyer, d'un barbecue et d'un spa en cour avant alors que le règlement ne les permet pas; Régulariser le pourcentage d'espace naturel de 40 % plutôt que de 60 %.
Allée Guy-Gérin-Lajoie Lot 5 725 907 du cadastre du Québec 2019-DM-064	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser l'implantation d'une habitation trifamiliale jumelée à 6,37 m plutôt qu'à 7,5 m de l'allée d'accès principale du projet intégré; Autoriser l'implantation d'une remise attenante à 6,77 m plutôt qu'à 7,5 m de l'allée d'accès principale du projet intégré.
Allée Guy-Gérin-Lajoie Lot 5 725 907 du cadastre du Québec 2019-DM-065	Autoriser l'implantation d'une habitation trifamiliale jumelée à 6,37 m plutôt qu'à 7,5 m de l'allée d'accès principale du projet intégré.
Route 117 Lot 4 031 232 du cadastre du Québec 2019-DM-071	Autoriser la subdivision d'un lot en 2 lots distincts dont 1 des lots aura une largeur de 90,52 m plutôt que de 150 m.
Route 117 Lot 4 031 232 du cadastre du Québec 2019-DM-072	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser l'implantation d'un bâtiment à 3,36 m plutôt qu'à 6 m de la ligne arrière; Autoriser l'orientation de la façade principale d'un bâtiment commercial sur la route 117 plutôt que sur la rue des Pionniers où est la cour avant.
Chemin Cochrane Lot 5 009 778 du cadastre du Québec 2019-DM-077	Autoriser un pourcentage d'espace naturel de 80 % plutôt que de 85 %.
142, chemin du Lac-Tremblant-Nord 2019-DM-087	Autoriser l'agrandissement d'une résidence dont : <ul style="list-style-type: none"> la projection d'un avant-toit sera jusqu'à 1 m plutôt qu'à 10 m de la ligne latérale; la projection d'un second avant-toit sera jusqu'à 5,8 m plutôt qu'à 16 m de la ligne arrière.

Donné à Mont-Tremblant, ce 24 avril 2019.

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière adjointe